

Le 21 avril 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 54162– Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 15 avril dernier, concernant les autorisations émises pour les installations de production d'eau potable pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Station de purification rive-Est
 1. Autorisation du 27 avril 2000 (2 pages);
 2. Autorisation du 12 juin 2009 (3 pages);

- Station de purification rive-Ouest
 3. Autorisation du 6 décembre 1984 (4 pages);
 4. Autorisation du 8 février 2013 (2 pages);
 5. Autorisation du 18 avril 1994 (2 pages);
 6. Autorisation du 22 septembre 1982 (2 pages);
 7. Autorisation du 27 octobre 1992 (2 pages);
 8. Certificat d'autorisation du 10 mars 1988 (3 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274xxxx.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (9)

Longueuil, le 12 juin 2009

AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
188, rue Jacques-Cartier Nord
Case postale 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

N/Réf. : 7314-16-01-5608304
400577458

Objet : Installations de production d'eau potable, rive Est

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 10 décembre 2008, reçue le 10 décembre 2008 et complétée le 11 juin 2009, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Modifier les installations de production d'eau potable, rive Est pour effectuer sa mise aux normes et augmenter sa capacité de traitement maximal journalière à 20 175 mètres cubes par jour. Les travaux consistent principalement à remplacer le dégrilleur existant par un tamis rotatif vertical d'une capacité de 30 000 mètres cubes par jour, à ajouter une pompe d'eau brute d'une capacité de 15 000 mètres cubes par jour, à ajouter un système de dosage de polymère, à remplacer les deux décanteurs statiques par deux décanteurs à lit de boues pulsé Ultrapulsator d'une capacité de 15 000 mètres cubes par jour chacun, à remplacer les quatre filtres à sable existants par quatre filtres bicouche, anthracite et sable, d'une capacité de 6950 mètres cubes par jour chacun, à remplacer les pompes de lavage, à remplacer le système de dosage de charbon actif en poudre, à remplacer le système au chlore gazeux par un système à l'hypochlorite de sodium, à ajouter une pompe de distribution d'une capacité de 11 500 mètres cubes par jour et à construire un bassin tampon d'une capacité de 400 mètres cubes pour le rejet des eaux usées de procédé à l'égout.

Les travaux seront réalisés sur une partie du lot 444-907 du cadastre de la ville d'Iberville, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 10 décembre 2008, signée par François Bélanger, ing., concernant une demande d'autorisation;
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 10 décembre 2008, signé par François Bélanger, ing.;
- Lettre au MDDEP, datée du 11 décembre 2008, signée par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 24 février 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 17 mars 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 15 avril 2009, signée par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Documents au MDDEP (2), reçus par courriel le 12 mai 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 5 juin 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 5 juin 2009, signée par Robin Clavel, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 9 juin 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Lettre au MDDEP, datée du 9 juin 2009, signée par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Document au MDDEP, reçu par courriel le 10 juin 2009, transmis par François Bélanger, ing., concernant des renseignements supplémentaires;

- Document au MDDEP, reçu par courriel le 11 juin 2009, transmis par Éric Desbiens, concernant des renseignements supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PP/CR

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 27 avril 2000

AUTORISATION

(article 32)

Ville d'Iberville
855, 1^{ère} Rue
Iberville QC J2X 3C7

N/Réf. : G-7314-16-01-5608501
160004083

Objet : Automatisation de l'injection des produits chimiques – usine
de filtration

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 24 novembre 1999, reçue le 30 novembre 1999 et dûment complétée le 10 avril 2000, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Modification des installations de traitement de l'eau potable, comprenant la mise en place d'une filière de stabilisation du pH par injection de soude caustique; installation de trois chlorateurs sous vide; remplacement des pompes doseuses d'alun; remplacement du doseur de charbon actif; mise en place d'un analyseur de chlore en continu sur la conduite de distribution d'eau claire; remplacement du système de dosage de chlore au réservoir du parc industriel.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation signée par Julie Cormier, ing., M.Sc.A., BMST Richelieu experts-conseils inc., 24 novembre 1999, concernant « Ville d'Iberville, Modification de la station de traitement d'eau potable, Automatisation de l'injection des produits chimiques et stabilisation du pH »
- Envoi de Mme Julie Cormier, ing., M.Sc.A., BMST Richelieu experts-conseils inc., 9 février 2000, concernant des renseignements supplémentaires au projet;

AUTORISATION
(article 32)

- 2 -

N/Réf. : 7314-16-01-5608501
160004083

Le 27 avril 2000

- Envoi de M. Martin Fleury, ville d'Iberville, 1^{er} mars 2000, concernant les caractéristiques de l'usine de filtration;
- Envoi de M. Yves Fallu, ing., BMST Richelieu experts-conseils inc., 27 mars 2000, concernant des renseignements supplémentaires au projet;
- Lettre de M. Michel Lalonde, ing., Directeur des travaux publics, ville d'Iberville, 6 avril 2000, concernant des renseignements supplémentaires au projet;
- La révision 0A des plans 01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07, du dossier 173-12-01A, 24 novembre 1999, préparées par BMST Richelieu experts-conseils inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



FÉ/GF/gf

Francine Émond
Directrice régionale de la Montérégie



Le 10 mars 1988

Corporation municipale de la
ville de St-Jean-sur-Richelieu
188, Jacques Cartier Nord
C.P. 1025
St-Jean-sur-Richelieu
J3B 7B2

A l'attention de monsieur Jacques Jutras, greffier

OBJET: Certificat d'autorisation
Augmentation de la capacité
de la station de purification
d'eau à 19.57 M gal. imp. par jour
N/D: 1134-5394-T-8

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date des 8 août 1987 et 29 février 1988 et soumise en votre nom par André H. Lalonde & Ass. Inc., conformément à la résolution du conseil municipal numéro 13495 en date du 6 juillet 1987, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit:

- 1- installation de 4 pompes à haute pression d'une capacité de 4000 USG min à une hauteur de refoulement totale de 200 pieds de Wilson Snyder modèle 18NX4 ou l'équivalent et mues chacune par un moteur électrique d'une puissance de 250 H.P. et par un moteur diesel d'une puissance minimale de 250 BHP de Caterpillar modèle 3406 série B ou l'équivalent;
- 2- installation de 4 réservoirs journaliers de carburant d'une capacité de 135 l et de deux réservoirs souterrains d'une capacité de 2000 gal. imp. et 5000 l à au-moins 50 pi de la réserve souterraine d'eau potable;
- 3- construction de 6 filtres de 14 pieds sur 26 pieds comportant chacun 6 pouces de sable d'un diamètre effectif de 0,4 à 0,6mm et d'un coefficient d'uniformité entre 1.8 et 1.2 et 2 pieds d'antracite d'un diamètre effectif de 0,9 à 1,0 mm et d'un coefficient d'uniformité de 1.5 dont le taux maximal de filtration est de 2.66 USGPM/pied carré de surface filtrante à une tête d'eau au-dessus des filtres de 4 pieds; la capacité totale de filtration passe de 12.18 à 19.57 M gal. imp par jour (augmentation de 7 348 600 gal. imp/d);
- 4- installation de 2 pompes d'eau de lavage d'une capacité de 6500 USGPM à une hauteur de refoulement totale de 36 pieds et mues par des moteurs électriques d'une puissance de 100 H.P. de Wilson-Snyder modèle 22VX5 ou l'équivalent;

- 5- installation d'un groupe électrogène d'une capacité de 565 kW de Caterpillar/Hewitt modèle 3412 TA;
 - 6- construction d'un décanteur dynamique à voile de boue avec pulsations et plaques inclinées à 60° de type superpulvator de Degrémont-Infilco dont la vitesse ascensionnelle maximale est de 6,5 m/h par rapport à la surface réelle de décantation de 65 pieds 2 pouces sur 32 pieds 6 pouces pour un temps de rétention minimal de 45 min; la capacité totale de décantation passe de 13.4 à 20.15 M gal. imp. par jour (augmentation de 6 729 700 gal. imp./d);
 - 7- installation des équipements de contrôle et d'instrumentation pour les filtres, le décanteur, les débits d'eau de lavage et d'eau traitée et les pompes à basse et haute pression;
 - 8- installation de 2 pompes submersibles à boues mues par des moteurs électriques d'une puissance de 5 H.P. de Flygt modèle CP 3101-MT ou l'équivalent;
 - 9- installation de 4 réservoirs d'entreposage de sulfate d'aluminium de 6 pi. de diamètre et de 22.5 pi. de longueur et de deux réservoirs d'entreposage d'hydroxyde de sodium de 4 pi. de diamètre et de 22.5 pi de longueur de AC Plastic ou l'équivalent;
 - 10 installation de 4 pompes de transfert de March modèle TE-8S-MD série 8 ou l'équivalent pour les solutions d'hydroxyde de sodium et de sulfate d'aluminium;
 - 11 installation de deux groupes électrocompresseurs d'un débit de 40 pi³/min à une pression de 125 livres/po² et mus par des moteurs électriques de 10 H.P. de Ingersoll Rand modèle ST30-10H 12 (71T2) ou l'équivalent;
 - 12 installation de 6 pompes d'échantillonnage d'une capacité de 7 l/min de March modèle XXDX;
 - 13 installation de deux réservoirs de neutralisation des produits chimiques déversés d'une capacité de 100 gal. imp.;
- le tout tel que représenté aux plans préparés par les experts-conseils:

<u>plans numéros</u>	<u>date de préparation</u>
311.22-T-1 à -T-12 inclusivement	Mars 1987
311.22-S-1 à -S-12 inclusivement	" "
311.22-AP-1	" "
311.22-E-1 à -E-4 inclusivement	" "
311.22-M-1 à -M-6 inclusivement	" "
311.22-A-1 à -A-17 inclusivement	" "
311.22-C-1	" "

Le coût des travaux a été estimé à 4,485,000.00\$.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre de
l'Environnement

ORIGINAL SIGNÉ PAR

par: Claude Rouleau
Directeur régional.
Montérégie

BB/11
c.c. André H. Lalonde, ing.

Le 6 décembre 1984

Corporation municipale de la
ville de St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 1025
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU (QC)
J3B 7B2

A l'attention de Mlle Charlotte Morais, greffier

OBJET: Agrandissement de l'usine de filtration.
n/dossier no.: 1134 5394-T-7

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le Ministère de l'Environnement en date du 16 août 1984 et soumise en votre nom par André H. Lalonde et Ass. Inc., conformément aux résolutions du conseil municipal numéros 10625, 10701, 11082, 11317 et 11603 en date des 11 et 25 avril 1983, 23 janvier, 18 juin et 26 novembre 1984, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit:

- 1- Installation d'un tamis d'eau brute à nettoyage automatique incliné à 8° et comportant des ouvertures de 3/8 pouce de Rexnord ou l'équivalent et d'un tamis manuel en acier inoxydable avec des ouvertures de 3/4 pouce sur 3/4 pouce dans la station d'eau brute en bordure de la rivière Richelieu;
- 2- Installation de 4 pompes submersibles d'eau brute d'une capacité de 5000 USGPM à une hauteur de refoulement de 40 pieds et mues par un moteur de 75 H.P. de Flygt modèle CF-3300 LT ou l'équivalent;

.../2

- 3- Installation de deux mélanqueurs rapides à vitesse ajustable de Grey Lightnin modèle FM-14-84;
- 4- Installation de deux décanteurs dynamiques à voile de boue avec pulsations et plaques inclinées à 60° de type super-pulsator de Degremont-Infilco dont la vitesse ascensionnelle maximale est de 6,5 m/h par rapport à la surface réelle de décantation pour une rétention minimale de 45 minutes;
- 5- Installation de 4 pompes à boue submersibles mues par un moteur d'une puissance de 5 H.P. de Flygt modèle CP 3101-MT ou l'équivalent;
- 6- Installation de 4 pompes à haute pression du type à turbine verticale à deux stages d'une capacité de 4000 USGPM à une hauteur de refoulement totale de 200 pieds et mues par un moteur électrique d'une puissance de 250 H.P. de Wilson-Snyder modèle 18NX4 et par un moteur diesel à quatre temps d'une puissance minimale de 250 H.P. de Caterpillar modèle 3406 série B; installation de 4 réservoirs de carburant d'une capacité de 135 L et de 4 pompes d'une capacité de 5,5 L/min., suction 6 m, et mues par un moteur électrique de 3/4 H.P.; installation d'un réservoir d'emmagasinement de carburant d'une capacité de 2000 gal. imp.;
- 7- Installation des équipements de contrôle et d'instrumentation pour l'eau brute, le lavage des filtres, les trois nouveaux filtres, l'eau traitée et pour les pompes à basse et haute pression;
- 8- Installation de deux chlorateurs d'une capacité de 200 livres/jour de Wallace & Tiernan modèle V.800, de deux détecteurs de fuite de chlore de Wallace & Tiernan modèle 50-125, d'une balance pouvant supporter deux cylindres de chlore d'une tonne de Fairbanks-Morse modèle 23-2668, d'un treuil électrique d'une capacité de deux tonnes de Munck type 2214423, d'un analyseur de chlore résiduel de Wallace & Tiernan modèles A-773 et A-780 et d'un système de ventilation pour les chambres d'entreposage du chlore et de chloration d'un débit de 6100 et 610 p.c.m. et de 765 et 80 p.c.m., respectivement;
- 9- Installation de 8 pompes doseuses, soit deux pompes pour la solution de sulfate d'aluminium d'une capacité de 37 USGPH à 125 p.s.i. de Wallace & Tiernan modèle 44-116, deux pompes pour la solution d'hydroxyde de sodium d'une capacité de 30 USGPH à 75 p.s.i. de Wallace & Tiernan modèle 44-213, deux pompes pour la solution aqueuse de polymère d'une capacité de 51 USGPH à 50 p.s.i. de Wallace & Tiernan modèle 44-116 et deux pompes pour la solution de chlorite de sodium d'une capacité de 6.7 USGPH à 125 p.s.i. de Wallace & Tiernan modèle 44-123;

- 10- Installation de 4 réservoirs d'entreposage des solutions de sulfate d'aluminium et d'hydroxyde de sodium d'un diamètre de 9 pieds et d'une hauteur de 13.5 pieds;
- 11- Installation d'une pompe de puisard d'une capacité de 30 USGPM à une hauteur de refoulement de 20 pieds et mue par un moteur d'une puissance de 1/3 H.P. de Hydromatic modèle SP-33 ou l'équivalent;
- 12- Installation de 3 filtres comportant 6 pouces de sable d'un diamètre effectif de 0,4 à 0,6 mm, d'un coefficient d'uniformité entre 1,2 et 1,8 et d'une densité absolue de 2.65 et 2 pieds d'antracite d'un diamètre effectif de 0,9 à 1,0 mm, d'un coefficient d'uniformité de 1,5 et d'une densité absolue de 1,4 dont le taux maximal de filtration est de 2.67 USGPM/pied carré de surface filtrante à une tête d'eau au-dessus du filtre de 4 pieds;
- 13- Installation des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial autour de l'usine de traitement d'eau potable, soit des conduites en béton armé cl. 100 de 12 pouces de diamètre pour l'égout pluvial et des conduites en béton armé cl. 100 de 10, 12 et 15 pouces de diamètre avec joints de caoutchouc pour le réseau d'égout sanitaire (BNQ 2622-120); aménagement d'émissaires pluviaux sous le niveau des basses eaux de la rivière Richelieu; installation de deux bassins de neutralisation pour les liquides dont le pH est inférieur à 5.5 et supérieur à 9.5 (sulfate d'aluminium, chlorite de sodium, hydroxyde de sodium, etc...);
- 14- Construction de deux réservoirs souterrains d'eau potable de 90.67 pieds sur 135.25 pieds et de 60.67 pieds sur 120.67 pieds, respectivement et de 17 pieds de hauteur chacun;
- 15- Installation d'une pompe doseuse pour la préparation de la solution diluée d'acide chlorhydrique d'une capacité de 500 USGPJ de Wallace & Tiernan modèle 44-213 ou l'équivalent, de deux pompes de transfert de March modèle TE SCMD et de deux colonnes de contact pour le système de bioxyde de chlore de Wallace & Tiernan modèle A709;
- 16- Installation de trois compresseurs d'une capacité de 150 pieds cubes/minute à une pression de 100 lbs/po² et mus par un moteur d'une puissance de 50 H.P. de Compair modèle SR 14000 H ou l'équivalent, de trois dessiccateurs à l'alumine activée régénérée automatiquement à l'air chaud de Trailiqaz-Tecksol modèle DHP 75 ou l'équivalent, de trois ozoneurs d'une production journalière d'ozone de 17 à 68 kg chacun de Trailiqaz-Tecksol modèle 140-4-18 ou l'équivalent et d'un système de destruction d'ozone d'une

puissance de 30 KW et muni de deux éventails d'une capacité de 450 p.c.m. à un vide de 2 po. d'eau. Ces unités de préparation de l'air aux ozoneurs et d'injection d'ozone dans l'eau brute circulant dans les deux bassins de contact surpassent les normes de conception d'une usine de traitement d'eau du ministère de l'Environnement au sujet du dosage d'ozone en pré-traitement;

le tout tel que représenté aux plans numéros 311.16-T-1 à -T-31 inclusivement, -C-1, -A-02, -A-03, -A-06, -A-09, -A-10, -A-16 et -A-17 préparés par les experts-conseils en date du mois de juin 1984 et aux plans numéros 311.16-E-5, -M-5 et -M-8 préparés par les experts-conseils en date du 19 juin 1984 et tous ces plans ci-dessus ayant été révisés. Le coût des travaux a été estimé à 6 873 000,00\$.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre de
l'Environnement

Original signé par

Claude Rouleau

Dir. rég. par intérim.

par:

Claude Rouleau,
Directeur régional par intérim.

c.c.: André H. Lalonde, ing.
Marcel Bernard, ing.
Guy Bélanger, tech.

BB/nk

Longueuil, le 8 février 2013

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 32)

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
C.P. 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B2

N/Réf. : 7314-16-01-5608307
400999099

Objet : Modifications aux installations de production d'eau potable de la rive ouest

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 21 septembre 2012, reçue le 5 octobre 2012 et complétée le 5 février 2013, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construire un système de dosage de charbon actif en poudre muni d'un doseur volumétrique d'une capacité de 300 l/h aux installations de production d'eau potable de la rive ouest.

Les travaux seront réalisés sur le lot 4 967 034 du cadastre du Québec, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 21 septembre 2012, signé par Robert Ducharme, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 1^{er} octobre 2012, signée par Robert Ducharme, ing., concernant une demande d'autorisation;

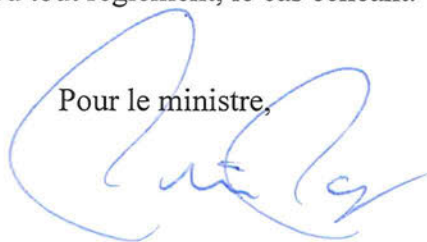
- Lettre au MDDEFP, datée du 20 décembre 2012, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des renseignements supplémentaires;
- Lettre au MDDEFP, datée du 23 janvier 2013, signée par Robert Ducharme, ing., concernant des renseignements supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/CR

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
de la Montérégie

Longueuil, le 18 avril 1994

AUTORISATION

Me Jacques Jutras
Greffier
Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu
180, rue Jacques-Cartier
Case postale 1025
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 7B2

N/Réf.: G-7311-16-01-5555002
1068542

OBJET: Modification à la station de
traitement d'eau potable, phase III
et travaux connexes

Monsieur,

À la suite de votre demande d'autorisation reçue le 25 mars 1994, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chapitre Q-2), le titulaire ci-haut mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous:

- modification à la station de traitement de l'eau potable comportant la réfection du bassin filtrant N° 9, la réfection ou le remplacement des débitmètres magnétiques et la réalisation de travaux connexes de tuyauterie à la sortie de l'usine plus précisément sur une partie du lot N° 1 du cadastre de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, MRC Le Haut Richelieu.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation.

<u>TYPE DE DOCUMENT</u>	<u>DATE</u>	<u>SIGNATAIRE</u>
Résolution de la municipalité #108-03-94	07-03-94	Jacques Jutras
Lettre de André H. Lalonde & associés	22-03-94	André H. Lalonde



N/Réf.: G-7311-16-01-5555002
1068542

1994-04-18

TYPE DE DOCUMENTDATESIGNATAIREPlans

311.32-1 et 2
311.31 1 à 5

02-94
07-93

André H. Lalonde

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et documents.

Les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, cette autorisation ne vous dispose pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement
et de la Faune,



Mario Fontaine
Directeur régional de
la Montérégie

MF/AB/PA





Le 22 septembre 1982

Corporation municipale de la ville de
St-Jean sur Richelieu
188, Jacques Cartier
C.P. 1025
Saint-Jean (Québec)
J3B 7B2

A l'attention de monsieur C. Morris, greffier

Objet: prise d'eau et conduite d'amenée
N/dossier: 1134 5394-T-6

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement en date du 16 septembre 1982 et soumise en votre nom par monsieur Marcel Bernard, ingénieur, conformément à la résolution du conseil municipal numéro 10280 en date du 7 septembre 1982, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes consistent en l'aménagement d'une nouvelle prise d'eau, en la réhabilitation et l'extension de la conduite d'amenée;

- extension et réhabilitation de la conduite d'amenée d'eau brute;
16 m de conduite hyprescon cl. 8 de 915 mm Ø
réparation de 4 joints sur la conduite existante
nettoyage de la conduite d'amenée existante;

.../ 2

- prise d'eau en béton armé de 3,8 m X 3,8 m X 2,09 m de hauteur, recouverte d'une grille de 3 m X 3 m, constituée de barres de 13 mm \varnothing enduites de résine et disposées à 150 mm c/c dans les 2 directions;
- la conduite d'air de 100 mm \varnothing sera prolongée jusqu'à la prise d'eau;

le tout tel que représenté aux plans numéros 6618 42DD01 0002, 6540 0100 49DD 002 préparés par Laliberté/SNC en date du mois d'août 1982. Le coût des travaux a été estimé à 97 000.00 \$.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le sous-signé avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre
de l'Environnement,



Par: Florent Poirier,
Directeur régional

CC/ddb

C.C.: Marcel Bernard, ingénieur
Jean-Paul Lanctot, ingénieur
Guy Bélanger, technicien
Yves Laliberté, ingénieur



Longueuil, le 27 octobre 1992

Monsieur Jacques Jutras, greffier
Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu
188, rue Jacques-Cartier Nord, case postale 1025
Saint-Jean-sur-ric helieu (Québec)
J3B 7B2

Objet : Autorisation
Usine de filtration «modifications phase III»
N/D : G-7311-C6-01-5555001

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement et soumise en votre nom le 5 juin 1992, complétée le 19 octobre 1992 par André H. Lalonde et Associés, conformément à la résolution du conseil municipal numéro 17751 en date du 19 mai 1992, je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit :

- installation de 4 pompes d'eau brute de 100 HP, FLYGT, modèle CP-3355 LT, roue 810, pouvant débiter chacune 6700 GUS/min sous une tête de 45 pieds;
- modification des 3 flocculateurs-décanteurs existants de type SUPERPULSATOR, en 3 flocculateurs-décanteurs de type ULTRAPULSATOR; chacun des flocculateurs-décanteurs aura une superficie de 2800 pi² et pourra traiter un maximum de 8 000 000 gal.imp/jr, soit 2,38 GUS/pi²/min. et une vitesse ascensionnelle de 5,87 m/hre;
- construction de 6 nouveaux bassins filtrants ayant chacun une superficie de 364 pi², soit une augmentation de 2184 pi²; le taux de filtration sera de 2,82 GUS/pi²/min;

le milieu filtrant sera composé de 6" de sable dont le diamètre effectif des particules sera entre 0,4 et 0,6 mm et le coefficient d'uniformité entre 1,2 et 1,8, l'anhracite sera constitué de particules dont le diamètre effectif sera entre 0,8 et 1,0 mm, avec un coefficient d'uniformité inférieur à 1,5;

- modifications au système d'ozonation comprenant, entre autres 3 nouveaux compresseurs de 50 HP ayant une capacité de 146 pi³/min. sous une pression de 150 lb/po²;

Tous ces travaux auront pour effet de porter la capacité de traitement à 24 000 000 Gal.imp/jour soit 109 090 m³/jour.

Le tout tel que représenté :

<u>Aux plans numéros</u>	<u>En date de</u>
311.28 A-1 à A-8	Sept. 1991
311.28 C-1	" "
311.28 AP-1, AP-2	" "
311.28 AP-3	Déc. 1991
311.28 M-1 à M-3	" "

...2

<u>Aux plans numéros</u>	<u>En date de</u>
311.28 T-1 à T-10	Sept. 1991
311.28 T-11	Fev. 1992
311.28 E-1 à E-4	" "
311.28 S-1 à S-6	Sept. 1991

Le coût des travaux a été estimé à 4 254 000,00 \$.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La Direction régionale du Ministère devra être avisée de la date du début des travaux et lorsque des essais seront réalisés, une copie des résultats devra nous être transmise dans les meilleurs délais après leur réalisation et suivant les tableaux prévus à cette fin à la directive 004.

Une attestation de conformité montrant que les travaux ont été exécutés selon la présente autorisation devra être produite par le consultant après l'acceptation provisoire des travaux.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute Loi et de tout règlement, le cas échéant, et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont, dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement,



Mario Fontaine
Directeur régional de la Montérégie

NT/mm

c.c. M. André H. Lalonde, ing.